

DIRECTION DU BUDGET

Paris, le **21 JAN. 2015**

TÉLÉDOC 242
139, RUE DE BERCY
75572 PARIS CEDEX 12

LE SECRETAIRE D'ETAT AU BUDGET
À MESDAMES ET MESSIEURS LES MINISTRES

NOR : FCPB1501795C
N° interne: **DF-1BPB-15-3390**

*A l'attention des Mesdames et Messieurs
les responsables de la fonction financière ministérielle,
les directeurs des affaires financières
et les responsables de programmes*

Objet : Lancement de la procédure budgétaire 2015 - réunions techniques

P.J. : 1 dossier

La procédure budgétaire qui démarre devra permettre l'élaboration du projet de loi de finances (PLF) pour 2016 d'ici à l'été prochain. Cette procédure s'insère dans le cadre pluriannuel et approuvé par le Parlement lors du vote de la loi n° 2014-1653 du 29 décembre 2014 de programmation des finances publiques pour les années 2014 à 2019 (LPFP 2014-2019), et devant nous permettre de parvenir sous le seuil de 3% de produit intérieur brut (PIB) de déficit public en 2017 et à l'équilibre structurel à l'issue de la période de programmation.

Afin de respecter nos engagements européens, l'évolution des dépenses de l'État sur la période 2015-2017, présentée à l'article 13 de la LPFP 2014 à 2019, devra être strictement respectée. A ce titre, des économies devront être identifiées sur l'ensemble de la période pour faire face aux risques identifiés sur la trajectoire.

La procédure budgétaire débutera par un cycle de **réunions techniques, entre le 2 février et le 13 février 2014**, auxquelles seront conviés les directeurs des affaires financières, les responsables de la fonction financière ministérielle (RFFIM) et les responsables de programme (RPROG).

Les réunions techniques poursuivront les trois objectifs suivants :

- analyser l'exécution de l'année 2014, afin de préparer l'élaboration des rapports annuels de performances pour 2014 ;
- réaliser une première prévision d'exécution pour 2015 pour les crédits hors titre 2, la masse salariale, les emplois et les budgets des opérateurs ;
- instruire les premiers travaux relatifs au PLF pour 2016 en actualisant le tendanciel de la dépense et en examinant les principales économies structurelles qui seront mises en œuvre entre 2016 et 2017, notamment les économies ayant été examinées par le Conseil stratégique de la dépense publique.

La discussion portera particulièrement sur les dépenses à forts enjeux et dont la nature permet d'en identifier les sous-jacents tendancielles : dépenses de guichet, masse salariale de l'État et des opérateurs, échéanciers de crédits de paiement et contrats de plan État-régions.

Diffusion générale

Par ailleurs, **les conférences techniques devront être l'occasion d'échanger, pour chacune des annuités du triennal 2015-2017, sur les économies structurelles et à fort rendement budgétaire qui pourraient être mises en œuvre au sein de votre ministère.** Elles feront l'objet d'échanges et d'approfondissements continus avec mes services durant toute la procédure budgétaire.

Une analyse fine de la capacité contributive des agences, dont les opérateurs, au redressement des comptes publics, sera également menée dès les conférences techniques.

J'insiste sur l'importance de l'ensemble de ces travaux dont la qualité technique et l'exhaustivité sera une condition essentielle au bon déroulement de la suite de la procédure budgétaire.

* * *

Vous êtes invités à prendre contact avec vos correspondants budgétaires en amont des réunions techniques pour toute question ou suggestion sur l'ordre du jour.

Les annexes à la présente circulaire précisent les différents points à l'ordre du jour des réunions techniques et décrivent le format des fiches et tableaux attendus. J'attire en particulier votre attention sur :

- les efforts de rapprochement réalisés entre les tableaux demandés pour les réunions techniques de ceux préparés pour la gestion 2015 en lien avec les contrôleurs budgétaires et comptables ministériels (CBCM) ;
- la démarche d'articulation des nomenclatures par briques et par activités engagée par la direction du budget, en lien avec les RFFIM et les RPROG, dans la perspective du prochain triennal 2017-2019.

Enfin, à ce stade de la procédure budgétaire, vous retiendrez les hypothèses macroéconomiques suivantes :

- inflation (indice des prix à la consommation hors tabac) de 0,3% en 2015, 1,2 % en 2016 puis 1,4% en 2017, selon les dernières estimations des économistes privés. Une analyse spécifique de **l'impact de la révision des hypothèses d'inflation sur l'évolution des dépenses** sera par ailleurs menée lors des conférences techniques ;
- croissance du PIB en volume 1,0 % en 2015, 1,7% en 2016 puis 1,9 % en 2017, conformément à la LPFP 2014-2019 ;
- croissance des loyers des activités tertiaires (ILAT) de 0,24% en 2015, de 0,56% en 2016 puis de 1,03% en 2017.

Il vous est demandé de transmettre votre dossier à vos correspondants budgétaires habituels deux jours avant la date de la réunion technique. Je me permets d'attirer votre attention sur la nécessité du respect des délais pour la qualité des travaux collectifs. Un bref compte rendu commun sera établi à l'issue de ces réunions, afin de servir de base à la suite des travaux de la procédure budgétaire.

Pour le Secrétaire d'Etat et par délégation
Le Directeur du Budget



Denis MORIN

LISTE DES ANNEXES

STRUCTURE DU DOSSIER POUR LES REUNIONS TECHNIQUES

Il vous est demandé de constituer pour chacune des missions du budget général de l'État et pour les budgets annexes et comptes spéciaux un dossier comprenant les éléments suivants :

I. CREDITS TITRE 2 et HORS TITRE 2 : EXÉCUTION 2014 ET PRÉVISION D'EXECUTION 2015

- Fiche(s) d'analyse et de commentaires sur l'exécution 2014 et la prévision d'exécution 2015
- Tableau(x) de présentation de l'exécution 2014 et de la prévision d'exécution 2015

II. DEPENSES DE PERSONNEL ET EFFECTIFS : EXÉCUTION 2014, PRÉVISION D'EXECUTION 2015 ET TENDANCIEL DETAILLE POUR 2016 ET 2017

- Fiche(s) d'analyse et de commentaires sur l'exécution 2014 et la prévision d'exécution 2015
- Tableau(x) de présentation de l'exécution 2014 et de la prévision d'exécution 2015

III. CREDITS TITRE 2 et HORS TITRE 2 : TENDANCIEL 2016-2017 ET PROPOSITIONS D'ECONOMIES

- Fiche(s) d'analyse et de commentaire sur l'évolution tendancielle de la dépense pour 2016 -2017 (*a minima* pour chaque dispositif de guichet)
- Fiche(s) de propositions d'économies
- Tableau de présentation de l'évolution tendancielle de la programmation de la dépense pour 2016 et 2017 et de chiffrage des économies proposées

IV. OPERATEURS

- Emplois et budget : bilan de l'exécution 2014 et prévision des besoins pour 2015, 2016 et 2017

V. BUDGETISATION EN AE ET CP

- Échéancier(s) de CP sur les engagements antérieurs à 2015

VI. SUIVI DES CONTRATS DE PROJET ÉTAT – REGIONS 2015-2020

- Tableau de suivi des CPER et prévision du point d'exécution des engagements de la vague 2015-2020

Points optionnels :

- **Ajustement des nomenclatures des programmes**

Par définition, la deuxième annuité du triennal ne donne pas lieu à des changements de maquette sauf dérogation exceptionnelle dans la perspective d'une simplification de l'architecture des BOP et des UO. Toutefois, toutes les demandes de changements de la nomenclature d'exécution (création, fusion ou scission d'actions ou de sous-actions, voire de briques) qui peuvent d'ores et déjà être identifiées seront transmises aux bureaux compétents de la direction du budget et discutées dans le cadre des réunions techniques. Ces améliorations peuvent intervenir en lien avec la mise à jour des nomenclatures d'activités.

- **Articulation des nomenclatures par briques et par activités**

Dans la perspective du prochain projet de loi de finances 2016 et du budget triennal 2017-2019, une complète articulation entre la nomenclature d'activités et celles des briques de budgétisation sera recherchée en parallèle de la procédure de budgétisation du PLF 2016. La direction du budget organisera une conférence par ministère avec le RFFIM et les RPROG début 2015. Des modalités plus précises vous seront adressées prochainement. Dans l'attente et à l'initiative des ministères, de premiers échanges techniques pourront ainsi avoir lieu avec les bureaux compétents de la direction du budget dès le stade des réunions techniques.